Briançon (05) : Déjà interdit du Refuge solidaire après une précédente bagarre, Hamza Ait Ighoul s'y introduit, saisit un bénévole à la gorge et mime un égorgement aux urgences ; déjà condamné à une ITF de cinq ans, il écope de trois mois de prison ferme

24/08/2026 à 14h29



Le 30 juillet, vers 21 heures, les policiers du commissariat de Briançon sont appelés par le Refuge solidaire pour le « scandale » d'un homme, pourtant interdit d'accès à la structure d'hébergement d'urgence des personnes migrantes aux Terrasses solidaires. Le 30 juillet, vers 21 heures, les policiers du commissariat de Briançon sont appelés par le Refuge solidaire pour le « scandale » d'un homme, pourtant interdit d'accès à la structure d'hébergement d'urgence des personnes migrantes aux Terrasses solidaires.

« Le geste d'égorgement est une menace de mort extrêmement

claire », pour la procureure de la République, Marion Lozac'hmeur, qui s'appuie sur les nombreux témoins du double passage aux urgences du prévenu. La représentante du ministère public relève une condamnation récente – à trois mois de sursis et une interdiction de territoire de cinq ans – par le tribunal de Marseille pour des vols aggravés. Sans succès, puisque le tribunal condamne Hamza Ait Ighoul à trois mois de prison ferme, ainsi qu'une interdiction de paraître aux urgences de Briançon durant trois ans. Ses menottes ne sont pas remises, que le jeune homme fait mine d'ingérer un objet. Sans conséquence sur son maintien en détention.

Le Dauphiné